



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-017 ter**

Publié le 13 janvier 2021

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires régionales
Plate-forme d'appui juridique**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu la fin des mandats, au 31 décembre 2020, de Madame Sandrine GODFROID et de Monsieur Thierry PAGES, en qualité de représentants des entreprises publiques au sein du collège des entreprises et activités professionnelles non salariées et, en conséquence, la nécessité de leur remplacement pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;

Considérant que les candidatures de Monsieur Frédéric GUICHARD, directeur Régional SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France, en remplacement de Madame Sandrine GODFROID et de Monsieur Julien PATTIN, directeur Régional d'Engie, en remplacement de Monsieur Thierry PAGES, ont fait l'objet d'un accord entre les entreprises publiques énumérées à l'arrêté du 10 novembre 2017 ;

Vu la démission de Monsieur Philippe VELU, par courrier du 27 février 2020, en tant que membre du 2^{ème} collège représentant les organisations syndicales représentatives des salariés ;

Vu la démission de Monsieur Alain MARTIÉ, par courrier du 13 novembre 2020, en tant que membre du 2^{ème} collège représentant les organisations syndicales représentatives des salariés ;

Vu la démission de Madame Sylvie DUFOUR, par courrier du 27 février 2020, en tant que membre du 2^{ème} collège représentant les organisations syndicales représentatives des salariés ;

Vu la démission de Madame Céline BOLLE, par courrier du 30 novembre 2020, en tant que membre du 2^{ème} collège représentant les organisations syndicales représentatives des salariés ;

Considérant le courrier du secrétaire général de l'union régionale de la Confédération Française Démocratique du Travail (Cfdt) des Hauts-de-France, en date du 14 décembre 2020, proposant les désignations de Madame Nathalie CHAPITRE née BEL, Monsieur Jacques LEGAI et Monsieur Gilles DESRUMAUX, en remplacement de Madame Céline BOLLE et de Messieurs Philippe VELU et Alain MARTIÉ ;

Considérant le décès de Madame Annie GOURRIER, représentante de l'union régionale de Force Ouvrière ;

Vu les démissions de Monsieur Pascal MARCHEIX, transmise par message électronique du 24 novembre 2020, et de Madame Isabelle HERLIN, à compter du 31 décembre prochain, transmise par courrier en date du 1^{er} novembre 2020, représentant la recherche et la technologie au sein du collège des organismes et associations concourant à la vie collective de la région ;

Considérant que les candidatures de Madame Mireille REGNIER et de Monsieur Philippe DE BRAECKELAER, en remplacement de Monsieur Pascal MARCHEIX et de Madame Isabelle HERLIN, ont fait l'objet d'un accord entre les organismes énumérés à l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 10 novembre 2017 ;

Vu le courrier conjoint du 16 septembre 2020 des présidents des conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme qui fait part du vote par les conseils d'administration du 28 janvier 2020 de la fédération laïque des conseils de parents d'élèves du Nord, du 7 août 2020 de la fédération laïque des conseils de parents d'élèves de la Somme, du 29 août 2020 de la fédération laïque des conseils de parents d'élèves de l'Oise, du 13 septembre 2020 de la fédération laïque des conseils de parents d'élèves de l'Aisne, retirant la représentation de Madame Ghislaine LEFEBVRE au CESER ;

Vu l'attestation de la présidente de la FCPE du 9 janvier 2020 selon laquelle Madame Ghislaine LEFEBVRE n'est pas enregistrée en tant qu'adhérente depuis l'année scolaire 2018-2019 pour le département de la Somme et ne remplit donc plus les conditions pour siéger au sein du collège des organismes et associations concourant à la vie collective de la région ;

Vu le courrier du 9 novembre 2020 du président de la fédération nationale de parents d'élèves de l'enseignement public informant de la démission de ses fonctions de présidente de la PEEP Nord, de Madame Sonia RAINAUD-ANTHONY, nommée en qualité de représentante des associations de parents d'élèves à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant qu'il y a donc lieu de remplacer Mesdames Ghislaine LEFEBVRE et Sonia RAINAUD-ANTHONY ;

Considérant que les candidatures de Monsieur Jean-Yves GUEANT, président de la FCPE du Nord, en remplacement de Madame Ghislaine LEFEBVRE et de Madame Marie-Françoise WITTRANT, présidente de l'union académique Nord-Pas-de-Calais de la PEEP, en remplacement de Madame Sonia RAINAUD-ANTHONY, ont fait l'objet d'un accord entre les associations de parents d'élèves énumérées à cet effet à l'arrêté du 10 novembre 2017 ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Vu la démission de Monsieur Rémi CARDON, transmise par courrier du 2 octobre 2020, en qualité de représentant des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire au sein du collège des organismes et associations concourant à la vie collective de la région ;

Vu la perte de qualité de Madame Emilie LAURY, en application de l'article R 4134-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que les représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées, doivent impérativement être âgés de moins de trente ans, pour représenter les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire au sein du collège des organismes et associations concourant à la vie collective de la région ;

Considérant le courrier de Monsieur Frédéric FAUVET, président du CRAJEP des Hauts-de-France, proposant la désignation de Monsieur JérémY WILLIEZ en remplacement de Monsieur Rémi CARDON;

Vu la démission de Madame Florence DOMANGE représentant le mouvement associatif au sein du collège des organismes et associations concourant à la vie collective de la région ;

Considérant le courrier du 22 juin 2020 de Madame Marie FAUVARQUE, co-présidente du Mouvement associatif proposant la désignation de Monsieur Francis CALCOEN en remplacement de Madame Florence DOMANGE ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France.

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition des membres du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

1^{er} collège : Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées	
Organisation	Représentant
Entreprises publiques	- M. Julien PATTIN (du 01/01/2021 au 31/12/2023) en remplacement de M. Thierry PAGES (du 01/07/2019 au 31/12/2020) - M. Frédéric GUICHARD (du 01/01/2021 au 31/12/2023) en remplacement de Mme Sandrine GODFROID (du 01/07/2019 au 31/12/2020).

2^{ème} collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés

organisation	Représentant
Union régionale CFDT	<ul style="list-style-type: none"> - M. Tarek BAIS - Mme Nathalie CAGNY - Mme Nathalie CHAPITRE née BEL (en remplacement de Mme Céline BOLLE) - M. Franck DELATTRE - M. Gilles DESRUMAUX (en remplacement de M. Alain MARTIÉ) - M. Stéphane DEVIN - Mme Catherine DUCARNE - Mme Marie-Thérèse DRUELLE - Mme Nadine GORET - M. Jacques LEGAI (en remplacement de M. Philippe VELU) - M. Dominique PAQUENTIN - M. Bernard THULLIER - siège à pourvoir

Organisation	Représentant
Union régionale FO	<ul style="list-style-type: none"> - M. Patrice CARRE - Mme Josiane DELCROIX - M. Alain DURIEUX - Mme Danièle EROUART - M. Jean-Baptiste KONIECZNY - Mme Ghezala KRIBA - Mme Francine LHOTELLIER - M. Jean-Louis PION - Mme Angélique ROUSSEL - M. Fabrice VILLAIN - siège à pourvoir

.3^{ème} collège : Représentants des organismes et associations concourant à la vie collective de la région

Organisation	Représentant
Recherche et technologie	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Mireille REGNIER (en remplacement de Mme Isabelle HERLIN) - M. Philippe DE BRAECKELAER (en remplacement de M. Pascal MARCHEIX) - M. Samir OULD-ALI - M. Christophe MULLER
Associations de parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Yves GUEANT (en remplacement de Mme Ghislaine LEFEBVRE) - Mme Marie-Françoise WITTRANT (en remplacement de Mme Sonia RAINAUD-ANTHONY) pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023

Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire	- M. Elie PERREY - M. Jérémy WILLIEZ (en remplacement de Monsieur Rémi CARDON) - siège à pourvoir
Mouvement associatif	- M. Francis CALCOEN (en remplacement de Madame Florence DOMANGE)

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au Président de la Région Hauts-de-France et au Président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **13 JAN. 2021**



Michel LALANDE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr